

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 30 MAI 2023

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, CASSAN, HERRERO, MICHEL,
PALAU

Absents : Mr FOUCQUE et Mme SOUM-GLAUDE

Procuration : Mme VINCENT à Mr CANAL

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux différentes associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2023
Foyer Rural	2000 €
Age d'Or	500 €
Amicale de pétanque	300 €
Amicale philatélique	550 €
Club de billard	300 €
Club football	3000 €
Amicale du Sunde	4000 €
Association des parents d'Elèves	800 €
Anciens Combattants d'Algérie	200 €
C.R. Archéologique	50 €
Ligue des droits de l'homme	50 €
Lutte contre le cancer	50 €
Prévention routière	50 €
Croix rouge	50 €
ADEPAPE	50 €
Asst des Maires	237 €
Afdaim	200 €
Chambre des Métiers	228 €
Cooperative scolaire	600 €
APAJH 11	500 €
SECOURS POPULAIRE	50 €
ASSOC. COCCINELLES	350 €
OIT	100 €
SAPEURS POMPIERS - ALZONNE	100 €
Animation et loisirs en MN	200 €
Les jardins partagés	500 €
Un jour un village	1700 €
Association Alzheimer	50 €

CONVENTION D'ASSISTANCE SUR LE SERVICE EAU POTABLE AVEC VEOLIA EAU – TELEGESTION DE LA SECTORISATION

A l'occasion de précédentes campagnes de recherches de fuites, Véolia a équipé provisoirement un certain nombre de compteurs de sectorisation de dispositifs autonomes de télétransmission. La commune souhaite non seulement pérenniser ces dispositifs (en les acquérant) mais également de disposer de ces données télésurveillées. Un projet de convention est proposé par Véolia. Après lecture de cette convention, l'Assemblée donne un accord de principe. Cependant les compteurs actuels datant de 3 ans et servant autant à Véolia qu'à la commune, le Conseil Municipal souhaite que Véolia revoie les tarifs à la baisse.

CONVENTION D'ASSISTANCE SUR LE SERVICE EAU POTABLE AVEC VEOLIA EAU – RECHERCHES DE FUITES

Après réflexion, le Conseil Municipal ne donne pas son accord pour signer cette convention. En effet, un schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours d'étude et la proposition de Véolia fait par conséquent double emploi.

DECISIONS MODIFICATIVES SUR BUDGET SITE ET BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Suite à la réception de la facture de la cotisation à l'Agence de Développement Touristique, une décision modificative sur le budget du site doit être effectuée de la manière suivante :

Section de fonctionnement

ARTICLE/CHAPITRE	AUGMENTATION	DIMINUTION
6558	500.00 €	
60632		500.00 €

Deux décisions modificatives sur le budget de l'eau/assainissement doivent être effectuées comme suit, suite à une erreur d'imputation :

Section d'investissement :

ARTICLE/CHAPITRE	AUGMENTATION	DIMINUTION
131/013 (opérations patrimoniales)	292 847.00 €	
131/041 (subventions d'investissement)		292 847.00 €

Section de fonctionnement :

ARTICLE/CHAPITRE	AUGMENTATION	DIMINUTION
6815/068	2 195.00 €	
6815/042		2 195.00 €

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AUDE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE DU PARVIS DE LA MAIRIE

Après lecture de la convention proposée par le Département de l'Aude pour formaliser le soutien financier du Département sur le projet « travaux d'étanchéité du parvis de la mairie »

de la commune et d'en préciser les modalités, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

COURRIERS DE L'ASSOCIATION « UN JOUR UN VILLAGE »

L'assemblée décide d'octroyer une subvention à l'association afin d'aider d'une part à la réinstallation du banc en bois placé devant le rocher au niveau de la promenade et d'autre part au chantier de réhabilitation du « chemin des moulins »

CANDIDATURE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

A compter de l'exercice 2024, le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi à compter du l'exercice 2024. Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion. Le Conseil Municipal décide de s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2023.

CONVENTION D'HONORAIRES POUR LE PERMIS D'AMENAGER

Le Conseil Municipal décide de confier la mission relative au permis d'aménager du lotissement communal situé à la Bourdette, à la SARL CV Architecture pour un montant de 3 600.00 € TTC.

ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

Le responsable technique ayant pour responsabilité l'encadrement de tout le service technique, le Conseil Municipal donne son accord pour lui attribuer une NBI de 15 points.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide de reconduire d'un an le CDD d'un agent technique.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du projet d'aménagement de la cascade – réhabilitation de la passerelle reçu du cabinet Michele et Miquel
- 2 devis reçus pour le goudronnage du chemin de La Rouge et du Lampiot – en attente d'un troisième
- Réponse négative du Conseil Municipal concernant une demande de déclassement de chemins de service
- Augmentation de loyer pour la location de la salle des nourrissons suite à une demande d'occupation supplémentaire du local
- Etude à effectuer pour l'aménagement du trottoir devant la salle des fêtes
- Suite à l'installation de la fibre dans le village et les campagnes, une numérotation a dû être faite – une délibération doit être prise et transmise à la Poste et aux administrés concernés.
- Des photos des goulottes installés pour la fibre dans le village ont été prises et l'information a été remonté à la société Axians.

- Afin que le transfert de la compétence eau/assainissement se fasse au mieux, le service technique fera un relevé du numéro de compteur pour chaque administré et installera une bague sur chaque compteur.
- Une demande de subvention pour l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable va être envoyée au Département de l'Aude et à l'Agence de l'eau.
- Une annonce pour recruter du personnel saisonnier du 19 juin 2023 au 1^{er} septembre sera mise sur le site officiel de la mairie et sur panneau pocket.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30

Le Maire,

